



Fig. 1 : Au Nord, la Salle des fêtes (photo prise le 17 octobre 2010)



Fig.2 : Au Sud, l'entrepôt contigu à la Mairie à droite (photo prise le 17 octobre 2010)

Le manège équestre de Lacroix-Saint-Ouen

Iona GABRIEL

Le patrimoine étudié est un ancien manège équestre de style anglo-normand, caractéristique des bâtiments de construction économique, liés à l'entraînement des chevaux de course.

L'étude de faisabilité pour sa reconversion aurait été chose courante si ce n'est la découverte, de fil en aiguille, de l'histoire de ce manège équestre à Lacroix-Saint-Ouen ; son analogisme en tout point avec le « petit manège » du haras de Jardy à Marne-La-Coquette et son appartenance oubliée par la mémoire, à la famille des œuvres en bois et brique créées par le député-maire Edmond Blanc et son architecte Léon Berthault, dont l'hippodrome de Saint-Cloud inscrit Monument Historique, dans la base Mérimée.

Nous sommes dans la deuxième moitié du XIX^e, époque dans laquelle un second centre d'entraînement des pur-sang fut installé dans l'Oise, à Lacroix-Saint-Ouen grâce à la notoriété de ses écuries, remettant en cause l'hégémonie de Chantilly.

1- L'HERITAGE

Cent quinze ans après sa construction, nous héritons d'un édifice qui malgré son défigurement résultant de l'œuvre du temps, a résisté tant bien que mal à toutes les avancées technologiques et d'usage. L'édifice présente deux façades : au Nord, au 24 (24 ?) de la rue Carnot, la salle des fêtes de la Commune : une restructuration lui conférant un aspect gravement altéré, habillé en fibre ciment (Fig. 1 ci-contre); et au Sud, au 63 de la Route Nationale, un entrepôt : une transformation manifestant encore sa construction originelle, réinterprétée en béton et faux pans de bois (Fig. 2 ci-contre).

2- L'HISTOIRE

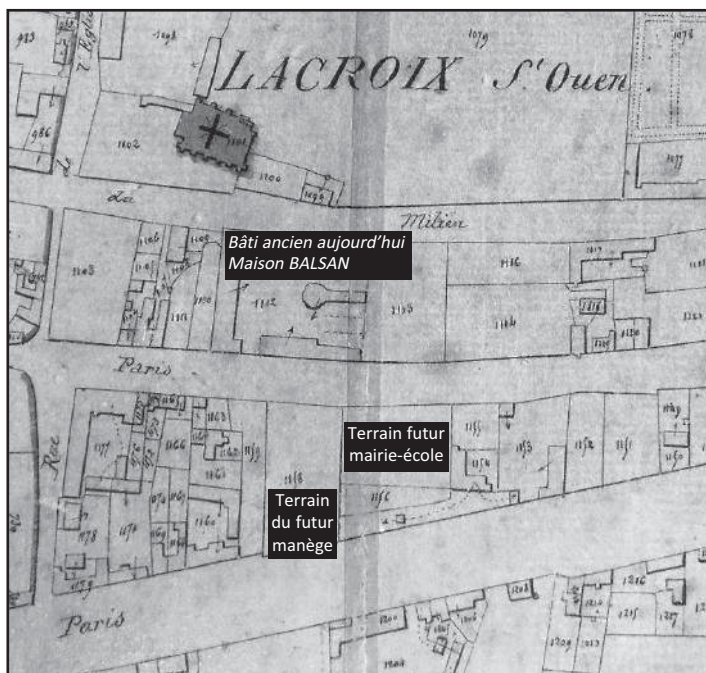
L'indication d'origine du manège équestre révélée par le Parcours historique de Lacroix-Saint-Ouen sur les traces de son passé, et une vue sur l'ensemble des documents anciens, rassem-

blés et classés à des fins historiques dans les archives publiques et privées, nous font savoir qu'il fut construit en 1896 par Edmond Blanc ; trois plans cadastraux, du plus ancien au plus actuel, vont servir de jalons pour en étudier l'origine et l'évolution chronologique, étoffés ponctuellement par des documents selon les époques traversées.

1826 : ancien plan dit cadastre napoléonien : l'extrait représente le terrain du futur manège équestre dans son état initial, traversant de rue à rue du Nord au Sud, libre de toute construction, jouxtant le terrain encore vierge de la future Mairie-école (Fig. 3 ci-après).

1896 : année de construction du manège équestre par Edmond Blanc propriétaire : Maire de Lacroix-Saint-Ouen entre 1890 et 1912, il fut un homme politique et grand éleveur de chevaux qui a fait construire plusieurs manèges et haras, dont celui de Lacroix-Saint-Ouen, contigu à la Mairie-école déjà édifiée en 1864 (Fig. 4 ci-après).

(fig.3)
1826 terrain du futur manège équestre dans son état initial sur l'ancien plan dit cadastre napoléonien (archives municipales)



des fêtes de Lacroix-Saint-Ouen en présence de nombreuses personnalités. À cet occasion, M. Le Préfet a dit : « C'est aujourd'hui un grand jour pour nous, jour qui comptera dans les annales de l'histoire de notre commune, cette salle est mise à la disposition de quiconque la demandera pour y organiser des soirées littéraires, artistiques, dansantes, permettant ainsi à la jeunesse de s'adonner à sa passion favorite et l'on pourra en famille, apprendre à mieux se connaître, fraterniser d'avantage, s'y divertir et s'instruire ».

1982 : actuel plan de cadastre mis à jour en 1982 : représente la restructuration de 1973 en salle des fêtes de l'ancien manège équestre divisé.

Aujourd'hui : la Commune est propriétaire depuis 2003 de l'ensemble de l'ancien manège équestre. Avec l'Agglomération Régionale de Compiègne, la Commune souhaite que « l'ancien manège équestre, bâtiment contigu de la Mairie et dont la charpente et la



Fig. 4 : Le manège équestre construit en 1896 à Lacroix-Saint-Ouen par M. Edmond Blanc (Collection Louis-Edouard Lejeune)

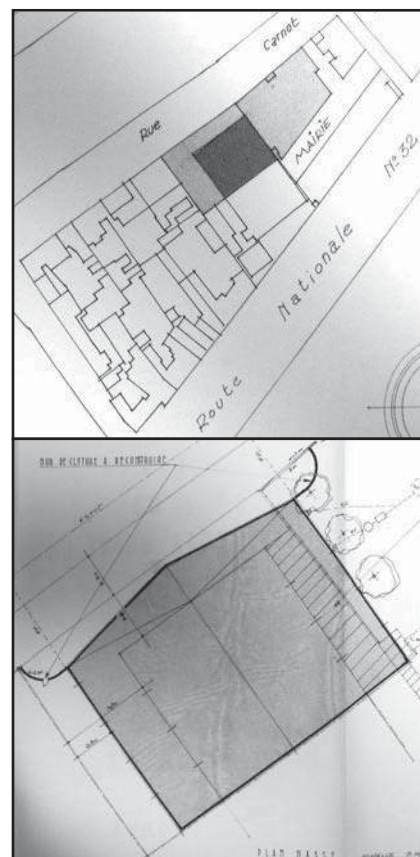
1934 : ancien plan cadastral de 1826 révisé en 1934 : le manège équestre y apparaît modifié, divisé en deux parties égales et le terrain en deux lots : n° 1078 rue Carnot au Nord, n° 441 route de Paris au Sud ; avec une extension sur tout son flanc Est et deux petits bâtiments rajoutés côté Ouest uniquement sur le lot 441 au Sud.

1973 : année d'établissement du permis de construire pour la

création de la salle des fêtes : M. Duflos architecte, avait pris soin d'établir les plans relevés de l'état existant de la partie Nord du manège équestre, partie propriété de la Commune depuis 1970, en vue de sa restructuration en salle des fêtes.

Fig. 5: Relevé avant restructuration, Archives communales →

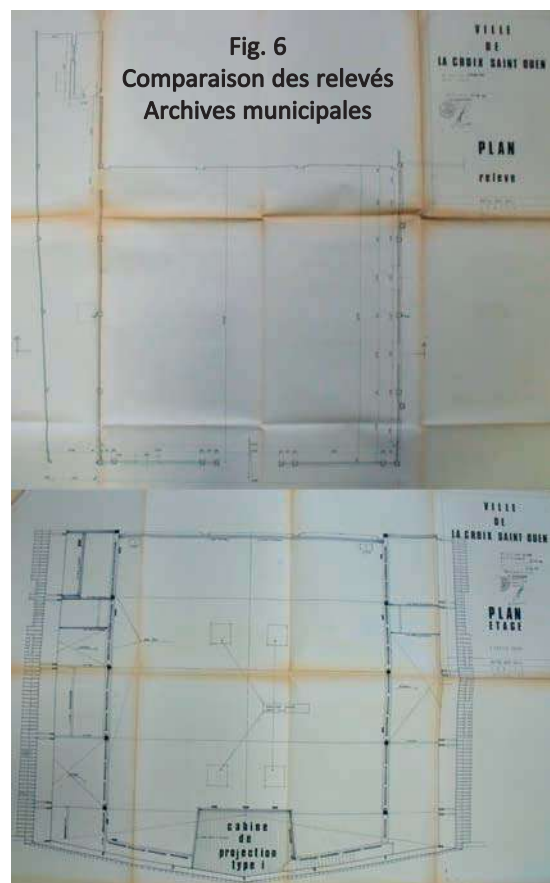
1974 : d'après le journal « COMPIEGNE », le sénateur Bouquerel a inauguré la nouvelle Salle



structure seront conservées, fasse l'objet d'une réflexion particulière en terme de programmation et sur le plan architectural ».

3- L'EDIFICE

En préambule à la visite de relevés des lieux, la lecture du dossier des plans de permis de construire de 1973 établi par M. Duflos architecte et la comparaison entre ses relevés de l'état existant à l'époque de la partie Nord de l'ancien manège équestre et son projet (Fig 6), soulèvent plusieurs questions : pour quelles raisons certains éléments de l'ancien bâtiment ont été conservés par l'architecte et cette partie non démolie entièrement pour construire à neuf la Salle des fêtes ? Quels sont les matériaux de construction de la nouvelle salle des fêtes ? Peut-on supposer que l'ancien relevé établi par M. Duflos puisse s'appliquer aussi à la partie Sud de l'ancien manège transformé en entrepôt ?



Etat actuel hérité depuis 1973 :

Dans sa moitié Nord propriété de la Mairie, l'ancien manège est bien méconnaissable par cette restructuration en Salle des Fêtes (Fig.7). Ce fut pour cette ancienne construction légère et économique, mais insuffisante et inadaptée, un programme lourd et contraignant avec pour conséquence :

- la démolition des pans de bois hourdis briques et menuiseries en façades, de la tribune sur porche;
- l'adjonction de part et d'autre de la structure conservée du manège, de locaux techniques et sanitaires pour le fonctionnement du nouvel équipement;
- l'habillage coupe-feu réglementaire;
- l'enveloppement extérieur et sa forme à la mode de l'époque.

Dans sa moitié Sud, ancienne propriété privée récemment acquise par la Mairie : il existe des vestiges de murs en briques, évoquant des locaux de chaque côté de la grande porte, datent-ils de 1934 année de première modification du manège ? De 1896 dès l'origine avec une tribune dessus ?

Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'ancien manège aurait servi de garage à l'armée allemande. Le reste de l'aménagement de cette partie de l'ancien manège daterait du temps des bureaux des entreprises EMO puis MATRA qui s'y étaient installées après la guerre. Les accès traversant le manège ont été supprimés et la circulation autour barrée.

Etat 1896 reconstitué :

Un manège équestre est un lieu où l'on procède au dressage des chevaux et à la formation des cavaliers, sous la houlette d'un maître de manège. Le manège de dressage réglementaire mesure 60 x 20 m. Le sol est en terre battue, recouverte d'une couche de substance très meuble et les murs obliques pour empêcher le cavalier de se faire écraser par

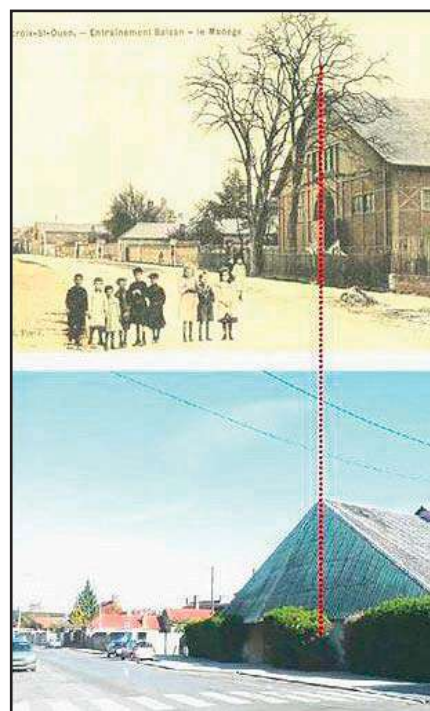


Fig. 7 : étude comparative entre hier et aujourd'hui

son cheval. Les entraîneurs se tiennent sur la tribune pour donner leurs instructions aux cavaliers.

Cet ancien manège équestre construit par Edmond Blanc, de style anglo-normand et sur un plan rectangulaire à 8 travées, de 20 x 40 m de long, a la forme imposante d'une nef à un vaisseau, à l'architecture régulière; la charpente entièrement conservée, était à l'origine apparente en bois moisé surélevée d'une verrière. Du côté de la rue Carnot : il y avait en façade un porche « monumental » sur une travée : était-il surmonté d'une tribune ? C'était l'entrée à la fois des chevaux et cavaliers, et du public.

La structure constructive de l'ancien manège équestre, immobile, d'un seul tenant de sa moitié Nord à sa moitié Sud dans son ensemble spatial et sa constitution, serait à l'origine de sa sauvegarde malgré et au fur et à mesure des transformations influées par l'air du temps, entre conservation et division dans la première moitié du XX^e siècle et table rase pour construction à neuf dans la dernière partie du XX^e siècle, puis préservation pour réutilisation en ce début du XXI^e siècle (Fig. 8 ci-après).

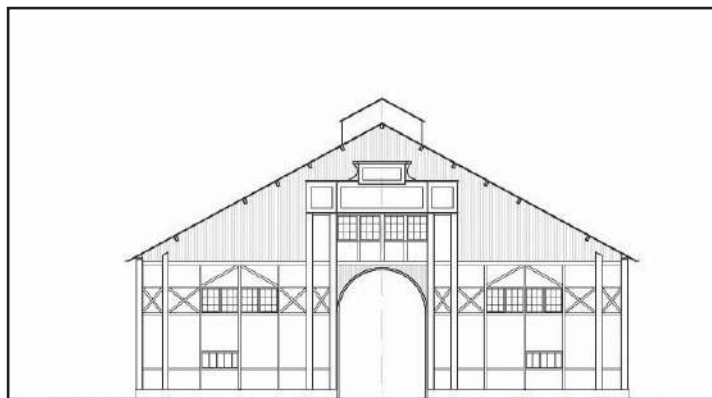


Emplacement figuré sur le cadastre

Les personnages gravitant autour de ce manège équestre sont illustres et sont à l'origine d'édifices ou d'ensembles aujourd'hui Monuments Historiques en région parisienne et en Principauté de Monaco :

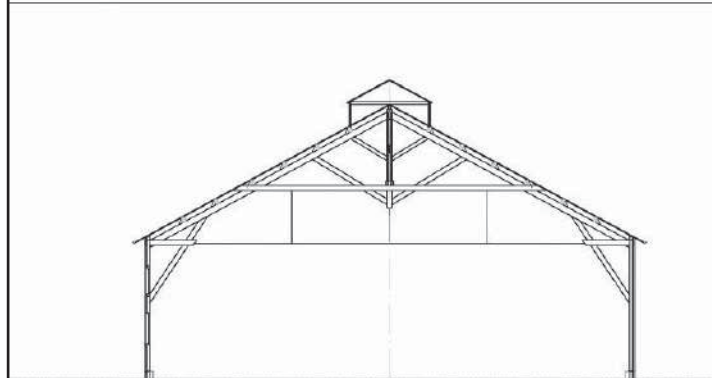
Edmond Blanc (1856/1920).

Né à Paris, l'un des plus gros actionnaires de « *L'Echo de Paris* » et figure bien connue sur tous les hippodromes, il est le fils de François Blanc, fondateur de La Société des Bains de Mer à Monaco, propriétaire du Casino et d'hôtels de luxe à Monte Carlo et à la tête d'une fortune considérable. Eleveur et propriétaire de chevaux de renom, le très riche Edmond Blanc fait l'acquisition des haras de Pouzac dans les Hautes-Pyrénées et devint ainsi député de la circonscription de Bagnères-de-Bigorre en 1893 et de 1898 à 1902. La raison pour laquelle en 1902, il ne se représenta pas aux élections et pour laquelle il aurait aussi quitté Lacroix-Saint-Ouen, fut sa création des Champs de Course et d'Entraînement de Saint-Cloud sur le domaine de Fouilleuse qu'il acquit en 1898, inaugurés en 1901 sous l'égide de la Société d'Encouragement. Aujourd'hui, de nombreuses constructions de l'hippodrome de Saint-Cloud – pavillons de gardien, manège et atelier de maréchalerie – édifiées en bois et brique en 1902 par l'architecte Léon Berthault reprenant le style anglo-normand, sont inscrits Monuments Historiques par arrêté du 6 juin 1986.



Façade rue Carnot

FAÇADE RUE CARNOT



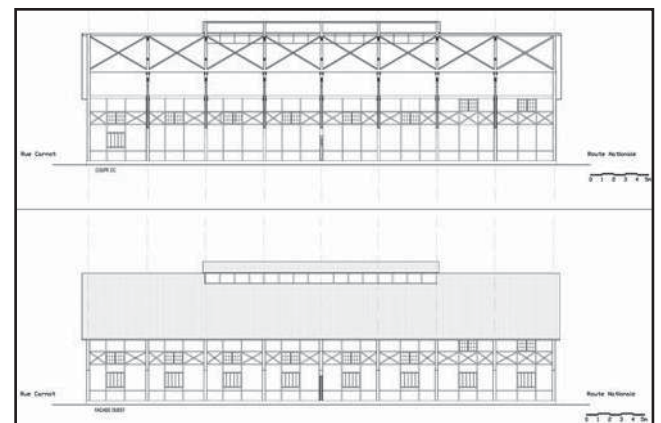
Vue en coupe

COUPE AA

Façade route nationale (bas à gauche) et vues latérales (bas à droite)



FAÇADE ROUTE NATIONALE



Léon Berthault (?/ ?). Architecte d'Edmond Blanc, pour la plupart des constructions de ce dernier, dont un lotissement de six villas de villégiature dans la Station balnéaire de Deauville : il serait l'architecte du manège équestre de Lacroix-Saint-Ouen. Cet architecte aimait le style anglo-normand, architecture néo-normande ou régionaliste... d'où certaines de ses constructions en pan de bois du type chalet (à bois long, hourdage en briques ou torchis ou plâtre et ouverture en tuiles plates).

C'est dire l'importance impaire que prend le manège équestre édifié en 1896 à Lacroix-Saint-Ouen par M. Edmond Blanc et son architecte Léon Berthault, en bois et brique et de style anglo-normand.

Anatole Faure (1870/ 1952) : maréchal-ferrant aux écuries d'Edmond Blanc, arrivé à Lacroix-Saint-Ouen vers 1895, il y ferrait les chevaux des écuries DESBONS, PRATT, BALSAN jusqu'en 1914. Il a perfectionné son métier à Chantilly en ferrant les chevaux à l'anglaise, il inventa le fer en aluminium plus mince et plus léger que les fers épais et lourds de tous les jours ; malgré l'évacuation des chevaux sur Chantilly et Maison-Laffitte dès les prémices de la Grande Guerre, l'usine de fabrication de fers pour chevaux qu'il créa à Lacroix-Saint-Ouen continue son activité encore de nos jours, en augmentant la production vers tous les grands secteurs d'élevage nationaux et internationaux.

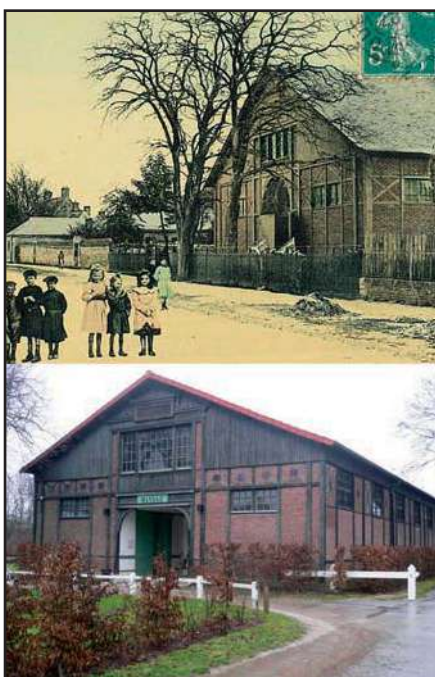
Etienne Balsan (1878/1953) : venant de Châteauroux, habitant Royallieu, ancien officier de cavalerie reconverti à l'élevage et aux courses – entraîneur, propriétaire de chevaux et jockey – Etienne Balsan installa son écurie de course en 1904 à Lacroix-Saint-Ouen, dans l'ancien relais de poste qui prit alors le nom de Maison Balsan et dont la façade sur la rue Carnot avait été reconstruite en

1897 par l'architecte Léon Berthault. Etienne Balsan utilisait pour l'entraînement, le manège équestre situé en face.

4- LA VALEUR PATRIMONIALE

L'ancien manège équestre appartient au patrimoine historique, sportif, archéologique, architectural de Lacroix-Saint-Ouen, ainsi qu'au niveau départemental, par analogie au « petit manège » du haras de Jarjay à Marnes-La-Coquette, aujourd'hui propriété du Conseil général des Hauts-de-Seine (illustration comparative ci-dessous). Le « petit manège » a été construit par le même propriétaire Edmond Blanc, de même typologie et de style anglo-normand : sur plan rectangulaire, tribune sur porche, en briques, pans de bois, essentage de planche, toit à longs pans, pignons couverts, intérieur briques vernissées, charpente apparente bois moisé, lambris de couvrement.

À Jarjay le « petit manège » (450 m²) est implanté dans de vastes prairies en lisière de forêt qui le mettent en valeur. À Lacroix-Saint-Ouen, l'ancien manège (800 m²) est en centre-ville et doit contribuer à sa mise en valeur.



5- QUELLE RECONVERSION ?

Il reste du plan rectangulaire à huit travées de l'ancien manège équestre, une forme évidée et ouverte côté rue Carnot et encore fermée côté route Nationale.

L'aspect existant encore authentique de l'ancien manège en sort appauvri et se réduit à une charpente en bois moisé aérienne, une ossature poteaux poutres en bois sur sa moitié Nord, aux pans de bois hourdis briques sur sa moitié Sud.

Le « petit manège » du haras de Jarjay, authentique, n'est recensé par l'Inventaire qu'en tant qu'élément du patrimoine présentant un intérêt culturel, historique ou scientifique. L'ancien manège de Lacroix-Saint-Ouen est certes « PATRIMOINE », mais n'est authentique qu'à 40 % dans son ensemble et qu'à 70 % pour sa charpente et structure poteaux poutres en élévation. Cela ne suffirait sans doute pas à demander son inscription au titre de Monument historique mais suffirait certainement à demander le « Label Fondation du Patrimoine ».

Cette labellisation viendrait graver dans la mémoire l'histoire de cet ancien manège équestre, conforter notre conscience de l'intérêt patrimonial majeur à conserver et restaurer cet édifice, illustrer sa capacité de reconversion pour accueillir plusieurs types de programme simultanément ou successivement (salle des fêtes, séminaires, défilé de mode, expositions, marché, ...). On pourrait également encourager le mécénat populaire des particuliers et des entreprises, à destination de l'opération de sauvegarde de ce patrimoine de proximité, en ayant recours par exemple, à la Fondation du Patrimoine comme caution nationale et comme gestionnaire des dons populaires affectés à cette opération particulière de préservation et de réhabilitation.